

---

Dons patriotiques en argenterie et objets précieux par la 2e commission militaire des armées de l'ouest et des côtes de Brest, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques en argenterie et objets précieux par la 2e commission militaire des armées de l'ouest et des côtes de Brest, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 251;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34658\\_t1\\_0251\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34658_t1_0251_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 39

Le comité de surveillance révolutionnaire de Calais annonce à la Convention nationale qu'un cutter anglais, chargé d'eau-de-vie de genièvre, thé, tabac et toile, et qui peut porter 8 à 10 canons, est échoué sur cette côte, et qu'on va faire tous ses efforts pour le sauver (1).

Insertion au bulletin (2).

[Calais, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen Président,

Nous nous empressons de t'informer qu'il vient d'échouer sur cette côte un cône anglois chargé d'eau-de-vie de genièvre, thé, tabac et toile. On est occupé dans ce moment à sauver la cargaison. L'équipage a abandonné le bâtiment et a pris la fuite dans la chaloupe. C'est un bâtiment à porter 8 à 10 canons, construit pour la marche et qu'il est bien essentiel de sauver, aussi va-t-on employer tous les moyens possibles pour y parvenir. Ce bâtiment étoit armé de deux canons. Vive la République ».

Ph. DEVOT, AUDIBERT l'aîné, G. ARMAND.  
(Applaudissements.)

## 40

On fait lecture d'un arrêté de l'administration du Pas-de-Calais, duquel il résulte que le républicain François, marchand de vin dans la commune d'Arras, a remis au secrétaire-général 3,600 liv. en numéraire, pour être échangées contre des assignats (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Extrait des délibérations. Arras, 9 pluv. II] (6)

Le secrétaire général annonce que le républicain François, marchand de vin, demeurant dans la commune d'Arras lui a remis 3.600 l. en numéraire pour avoir des assignats en échange.

L'assemblée déclare que cette somme sera versée dans la caisse du receveur du district d'Arras pour être échangée contre des assignats; elle déclare au surplus qu'il sera fait mention au procès-verbal du civisme du citoyen François qu'une expédition lui sera remise et qu'une autre sera adressée à la Convention nationale ».

GALAND (secrét. g<sup>at</sup>).

(1) P.V., XXXI, 348. Mention dans *Batave*, p. 1424; *J. Fr.*, n° 498; *Mess. soir*, n° 535; *Abrév. univ.*, n° 400; *J. Perlet*, n° 500; *J. Sablier*, n° 1117.

(2) B<sup>in</sup>, 15 pluv.

(3) C 291, pl. 932, p. 15. Reproduit dans *J. Mont.*, p. 663; *Rép.*, n° 46; *M.U.*, XXXVI, 253; *J. Paris*, n° 400; *J. Matin*, n° 546; *C. Eg.*, n° 535; *Audit. nat.*, n° 499; *Ann. patr.*, p. 1787; *F.S.P.*, n° 216.

(4) P.V., XXXI, 349.

(5) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(6) C 290, pl. 920, p. 30. La pièce 31 est la lettre d'envoi, datée du 10 pluv., et signée Asselin, Galand (administr. du départ.).

## 41

Le citoyen Alexandre Géron fils, de Saint-Geniez, département de l'Aveyron, fait passer une médaille d'argent qui lui a été remise par une ci-devant religieuse, et demande qu'elle soit envoyée à la monnaie, et serve à propager les emblèmes de la liberté et de l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[St Geniez, 4 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La Raison fait tous les jours des grands progrès. Une fille qui a gémi pendant longtemps dans l'esclavage monacal et qui ne croit plus aux revenants vient de me remettre une médaille en argent qui lui a servi dans ses mascarades religieuses. Je m'empresse de vous la faire passer. Envoyez-là à la Monnaie pour qu'elle serve à propager les emblèmes de la liberté et de l'égalité, si outragées par les tyrans. C'est le vœu du sans-culotte ».

Alexandre GÉRON fils.

## 42

La 2<sup>e</sup> commission militaire établie à la suite des armées de l'Ouest et des Côtes de Brest réunies, par les représentants du peuple, envoie les objets ci-après désignés, qui ont été confisqués sur les brigands condamnés à mort: 1°. un couvert d'argent; 2°. une boîte d'écaïlle garnie en or, enrichie de diamans et de deux portraits; 3°. une médaille; 4°. plusieurs pièces d'argent et de cuivre, formant un total de 11 liv. 8 s. 6 den.; 5°. 19 pièces d'or de 48 liv., faisant 912 liv.; 6°. 49 pièces d'or de 24 liv., formant 1,176 liv.; 7°. onze pièces de 6 liv., formant 66 liv. (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Angers, 9 pluv. II. Au Présid. de la Conv.] (6)

[Même texte que ci-dessus, puis:]

8°. Enfin en petite monnaie . . . 12 s. 6 d.

TOTAL : 2165 l. 8 s. 6 d.

Tu voudras bien faire déposer les objets et numéraires ci-dessus à la Trésorerie nationale.

PROUST (présid.), ALLAIN (accusateur), MERY, PASQUET, VACHERON (juge), MOREAU (secrét.).

## 43

Le maire de la commune de Meyssac (7), district de Brive, annonce que le jour de fête célébrée en mémoire des triomphes de la Répu-

(1) P.V., I, 349 et XXXII, 108.

(2) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

(3) C 290, pl. 920, p. 32.

(4) P.V., XXXI, 349. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 253; *C. Eg.*, n° 535; *Mess. soir*, n° 535; *J. matin*, n° 546; *J. Fr.*, n° 498; *Batave*, p. 1424; *J. Perlet*, n° 500; *Ann. patr.*, p. 1787; *J. Sablier*, n° 1117.

(5) B<sup>in</sup>, 16 pluv., P.V., 15 pluv., p. 109.

(6) C 290, pl. 920, p. 33.

(7) Corrèze.